



SHEMA D'**A**MENAGEMENT
ET DE **G**ESTION DES **E**AUX
DU BASSIN VERSANT DE L'**A**RMANÇON

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)
2018**



**Adopté en séance plénière
le 18 mars 2019**

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse

S.M.B.V.A

58 ter, rue Vaucorbe

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.55.40.06

📠 : 03.86.75.11.41

✉ : sage@bassin-armancon.fr

Sommaire

Conformément aux dispositions de l'article R.212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon et les résultats et les perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du S.A.G.E. Il est transmis au préfet de chacun des départements concernés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin.

I.	<i>L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E</i>	3
II.	<i>La vie de la C.L.E.</i>	4
A.	La composition de la C.L.E.	4
B.	Les séances plénières	4
C.	Les réunions du bureau de la C.L.E.	5
D.	Les groupes de travail	5
III.	<i>Les études et projets menés par la C.L.E.</i>	6
	L'animation zones humides	6
	L'étude drainage	6
IV.	<i>Le suivi et les avis sur les projets en cours</i>	7
A.	Le suivi de projets en cours	7
B.	Les relations extérieures	7
C.	Avis et information de la C.L.E.	8
V.	<i>La communication</i>	10
A.	Le site internet du bassin de l'Armançon	10
B.	Le site Gesteau	10
C.	L'information et la sensibilisation	10
VI.	<i>Le fonctionnement de la C.L.E.</i>	11
A.	La structure porteuse	11
B.	L'animation du S.A.G.E.	11
C.	Les partenaires financiers de la C.L.E.	12
D.	Le bilan financier de la C.L.E.	12
VII.	<i>Les perspectives pour 2019</i>	13

I. L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E

Le bassin versant de l'Armançon a été identifié en 1996 par le S.D.A.G.E. Seine Normandie comme unité hydrographique « sageable ». Le 28 novembre 1997, le Comité de Bassin a rendu un avis favorable sur ce périmètre.

La délimitation du périmètre du S.A.G.E. a été arrêtée le 7 avril 1998 par les préfets des 3 départements concernés : Aube, Côte d'Or et Yonne. Cet arrêté portait ouverture de la procédure d'élaboration du Schéma. Le périmètre a été modifié une première fois par arrêté du 6 octobre 2000 puis une seconde fois par arrêté du 14 novembre 2008.

Le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon concerne 267 communes :

- ❖ 142 communes en Côte d'Or,
- ❖ 84 dans l'Yonne,
- ❖ 41 dans l'Aube.

La **Commission Locale de l'Eau** a été constituée par arrêté inter-préfectoral le 9 octobre 2000. La réunion constitutive de la Commission s'est tenue le 9 février 2001. La composition de la C.L.E. a été modifiée 9 fois par arrêté préfectoral. L'arrêté portant renouvellement de la Commission date du 25 septembre 2007. En 2016, la C.L.E. a fait l'objet d'un nouvel arrêté modifiant sa composition le 8 septembre 2016 afin de modifier les représentants des Conseils Régionaux à l'issue des élections, ainsi que de suppléer les sièges des trois syndicats de rivières qui ont été dissous au profit du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon. Ainsi, le SMBVA, le PETR Auxois Morvan et le SDDEA ont été intégrés. En 2018, la composition de la Commission Locale de l'Eau a été actualisée pour intégrer les modifications découlant de la prise de la compétence GEMAPI.

L'arrêté de composition de la C.L.E. et la composition du bureau sont disponibles sur le site internet consacré au bassin versant de l'Armançon (www.bassin-armancon.fr).

La C.L.E. de l'Armançon comptait historiquement 48 membres. La création de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs a conduit à l'ouverture d'un siège supplémentaire au sein du premier collège. Créant un déséquilibre de représentativité des différents collèges, un siège a également été ajouté au sein du second collège. La C.L.E. compte donc 50 membres :

- ❖ 26 membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- ❖ 13 membres du collège des usagers ;
- ❖ 11 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics.

La présidence de la C.L.E. a été confiée à Jean-Pierre CHANTEPIE, maire de les Loges-Margueron.

La C.L.E. a confié son secrétariat administratif et technique au Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (**S.I.R.T.A.V.A.**) qui a été dissous au profit du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (**S.M.B.V.A.**). La présidence du S.M.B.V.A. est assurée par Eric COQUILLE, Maire de Perrigny-sur-Armançon.

II. La vie de la C.L.E.

A. La composition de la C.L.E.

Suite à la prise de compétence de la GEMAPI par les intercommunalités au 1^{er} janvier 2018, des élections au sein du S.M.B.V.A. se sont tenues le 15 mars 2018 et ont notamment amené à la désignation du représentant du S.M.B.V.A. à la C.L.E. en la personne de Monsieur Jean-Pierre CHANTEPIE. De plus, le représentant des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement, anciennement Monsieur Matthieu CAILLEAU a changé de poste et a été remplacé par Monsieur Fabrice LABALME, Directeur d'Agence Bourgogne de la société SUEZ.

L'arrêté de composition de la C.L.E. en date du 8 septembre 2016 a donc dû être modifié afin de prendre en compte la nouvelle délibération du Comité Syndical du S.M.B.V.A. et modifié le représentant des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

Cela a permis la tenue de la réunion plénière de la C.L.E. sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon et l'élection des représentants de la Commission : président, un vice-président et trois membres du premier collège au Bureau.

Le nouvel arrêté de composition de la C.L.E. en date du 23/07/2018 ainsi que la nouvelle composition du Bureau en date du 31/08/2018 est disponible sur le site internet consacré au bassin versant de l'Armançon (www.bassin-armancon.fr).

B. Les séances plénières

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois en configuration plénière le 31 août 2018.

L'ordre du jour était le suivant :

- Installation des membres de la C.L.E.,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Election du président (sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon),
- Election du deuxième vice-président,
- Election de trois membres du premier collège au bureau,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2106,
- Approbation des rapports d'activités 2016 et 2017,
- Signature de la déclaration d'engagement à la Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique de l'AESN,
- Proposition de calendrier et d'axes de travail,
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Pierre CHANTEPIE a été élu Président de la C.L.E., Monsieur Gérard GOVIN (Conseiller municipal de Flogny-La-Chapelle) second vice-président, et Monsieur Alain BECARD (Maire de Quincy-le-Vicomte), Monsieur Alain LAGARENNE (Maire de Jaulges) et Monsieur Roger MAITROT (Maire de Mussy-la-Fosse) membres du premier collège.

La signature de la déclaration d'engagement a été précédée de la présentation de la Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique de l'AESN par Anne-Sophie BALLARD de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Finalement, il a été décidé de mettre en place ou de relancer trois groupes de travail :

- Le groupe de travail milieux aquatiques et humides,
- Le groupe de travail changement climatique et ressource en eau,
- Le groupe de travail bilan et avenir du S.A.G.E.

C. Les réunions du bureau de la C.L.E.

Le bureau de la C.L.E. s'est réuni une fois en 2018, le 12 octobre 2018 dans les locaux du S.M.B.V.A. à Tonnerre (89). Lors de cette réunion, deux demandes d'avis ont été discutées :

- La poursuite d'exploitation de l'ISDND de Duchy, pour laquelle la C.L.E. a rendu un avis défavorable,
- L'ouverture d'une carrière de roches ornementales à Savoisy, pour laquelle la C.L.E. a rendu un avis favorable.

Une présentation de l'état actuel des documents d'urbanisme sur le bassin versant a été réalisée et a permis de réfléchir au positionnement de la C.L.E. vis-à-vis du volet urbanisme et de faire émerger des pistes de travail. Finalement un point sur la thématique « disponibilité et qualité de la ressource en eau », principalement sous l'angle des bassins d'alimentation de captages a été effectué.

D. Les groupes de travail

Suite à la réunion plénière, la C.L.E. a décidé de créer ou relancer des groupes thématiques afin de favoriser les échanges sur des sujets particuliers. La participation à ces groupes se fait sur la base du volontariat pour les membres de la C.L.E., des experts et partenaires non représentés à la C.L.E. étant susceptibles d'être associés au besoin.

Deux groupes de travail se sont réunis en 2018 :

- ❖ Le groupe de travail Milieux Aquatiques et Humides, le 15 novembre 2018

Cette réunion du groupe de travail a été l'occasion, avec l'animatrice zones humides, de faire un point sur l'inventaire zone humide et la hiérarchisation de la C.L.E.. La politique de gestion des zones humides a ensuite été discutée et a permis de faire ressortir l'enjeu principal que représentent les prairies humides et donc la nécessité de travailler avec les filières afin d'œuvrer au maintien de l'élevage et de ses milieux humides. Finalement, les conditions d'application de l'article 2 du Règlement du S.A.G.E. ont été rappelées – en présence tout particulièrement des Directions Départementales des Territoires des trois départements – et un retour d'expérience sur son application a été réalisé afin de mettre en évidence les principaux freins au respect du règlement et points d'améliorations.

- ❖ Le groupe de travail Changement Climatique et Ressource en Eau le 6 décembre 2018 :

Au cours de cette réunion du groupe de travail, un rapide historique de la prise en compte progressive du changement climatique dans le S.A.G.E. a été effectué. L'intérêt du suivi des démarches d'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux a également été souligné. Ensuite, un retour sur l'année 2018 a permis de mettre en évidence les principaux enjeux liés au changement climatique (inondation, sécheresse, alimentation en eau potable...). Finalement, le positionnement du S.A.G.E. par rapport à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN a été analysé et a fait ressortir différents points d'améliorations et pistes de travail.

III. Les études et projets menés par la C.L.E.

L'animation zones humides

En 2018, l'animation zone humide a fait suite à la finalisation de l'inventaire zones humides réalisé de 2013 à fin 2017. Cette année a notamment été l'occasion d'effectuer une synthèse de cet inventaire et de la méthode de hiérarchisation de la C.L.E. réalisé en 2014. De plus, le Forum des Marais Atlantiques mettant en place une méthode de hiérarchisation à l'échelle nationale, le bassin versant a été retenu pour servir de territoire test à cette méthode de hiérarchisation. Le cadrage de la méthode sur le territoire et l'appropriation de cette méthode a été réalisé et devrait permettre de comparer les deux hiérarchisations. Des actions de communication sur l'inventaire et la hiérarchisation ont également été effectuées à destination de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Groupe de Travail Milieux Aquatiques et Humides et auprès des communes pour lesquelles un retour sur l'inventaire n'avait pu être fait en 2017. Finalement, une réflexion sur la politique de gestion des zones humides en lien avec la C.L.E. a été effectuée et a permis de faire émerger des leviers d'actions.

L'étude drainage

Dans le cadre de la préconisation n°27 du S.A.G.E. demandant notamment d'évaluer l'impact des systèmes de drainage sur les écoulements et les transferts de matières polluantes et de proposer des dispositifs tampons rustiques pour limiter cet impact, une étude de l'impact de l'assainissement agricole sur le fonctionnement d'un bassin versant pilote a vu le jour sur la tête de bassin versant de l'Armançon, à l'amont de la ville de Chaource. Démarrée en 2013 par le travail préliminaire d'un groupe d'étudiant, un bureau d'étude avait ensuite été mandaté pour réaliser un état des lieux du fonctionnement hydrologique du bassin versant et des réseaux de drainage. Une campagne de mesure et une étude des pratiques agricoles avaient également été réalisées afin d'estimer la contribution de l'assainissement agricole sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'Armançon à l'exutoire de l'aire d'étude. En 2015 cependant, le bureau d'étude n'a pu terminer sa mission. Suite au comité de pilotage d'avril 2018 et de la décision d'amener l'étude à son terme, un cahier des charges a été réalisé afin d'apporter des conclusions à cette étude et un prestataire a été trouvé.

IV. Le suivi et les avis sur les projets en cours

A. Le suivi de projets en cours

La C.L.E. a été représentée par son président et/ou sa cellule d'animation dans divers comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques, à savoir :

- Réunion de préparation du Schéma de Cohérence Territoriale Seine et Tille,
- Comité de Pilotage du projet de restauration hydromorphologique à Davrey
- Ateliers participatifs Eau Hé ! Climat organisé par l'EPTB Seine-Grand lacs,
- Réunion de présentation du SRADDET du Grand Est,
- Comités techniques des Bassins d'Alimentation de Captages,
- Réunion de crise post-inondation en février 2018,
- Comité de pilotage du Contrat Global Armançon,
- Groupe de travail sur le projet HYCCARE d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté,
- Ateliers des territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement »,
- Assemblée générale d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté,
- Réunion veille sécheresse de la DDT 21,
- Séminaire national des animateurs S.A.G.E.,
- Groupe de travail Othe Armanche du Schéma de Cohérence Territorial des territoires de l'Aube,
- MISEN élargie (cartographie cours d'eau, création réserve naturelle...)
- Table ronde Inondation et Biodiversité,
- Visite des installations de lutte contre l'érosion et le ruissellement en Pays de Caux,
- Etat des lieux du SDAGE,

B. Les relations extérieures

Toute réunion, à laquelle la C.L.E. de l'Armançon est représentée, est l'occasion de communiquer sur le S.A.G.E. de l'Armançon.

Ainsi le Président et/ou l'animatrice du S.A.G.E. ont participé aux réunions organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs, à l'atelier-débat sur l'eau et le changement climatique organisé par Alterre Bourgogne-Franche-Comté... De plus, ils ont participé activement à la démarche de communication envers les adhérents du SMBVA afin de les sensibiliser aux enjeux du bassin versant.

C. Avis et information de la C.L.E

1. Rappel des types de sollicitations possibles de la C.L.E.

Consultation obligatoire que le S.A.G.E. soit en cours d'élaboration ou qu'il soit approuvé

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement).
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du code rural).

Consultation obligatoire de la C.L.E., le S.A.G.E. étant approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 I du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R181-22 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du code de l'environnement).
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 02/11/2007).

Documents à transmettre pour information à la C.L.E.

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du code de l'environnement).
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du code de l'environnement).
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du code de l'environnement).
- Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du code de l'environnement).
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1 du code de l'environnement).

2. Dossiers transmis à la C.L.E. en 2018

Date de réception	Objet	Organisme	A / D	Pour avis ou information	Avis de la C.L.E.
janv.-18	Entretien de la végétation rivulaire de l'Armançon d'Aisy à Migennes	SMBVA	D	Information	/
févr.-18	Autorisation temporaire groupée de prélèvements à usage d'irrigation	Chambre d'Agriculture de Côte d'or	A	Avis	/
mars-18	Prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2018	Chambre d'Agriculture de l'Yonne	A	Avis	/
avr.-18	Réfection d'un pont sur le Landion à Vanlay	Conseil Départemental	D	Information	/
mai-18	Projet éolien à Darcey et Corpoeyer-la-Chapelle	SEPE IRIS	A	Avis	/
juin-18	Travaux d'aménagement de l'ouvrage hydraulique de l'ancien moulin de Perrigny-sur-Armançon	SMBVA	D	Information	/
juin-18	Drainage sur Ligny, Pontingy et Vergigny	SARL Plaines et Forêts	D	Information	/
juin-18	Travaux de drainage sur Percey	SOCADRAIN TP	Avant dépôt	Information	/
juin-18	Travaux de drainage à Noidan	EARL Picard	D	Information	/
juil.-18	Travaux d'aménagement de zones humides et milieux annexes de l'Armançon sur la commune de CHEU	SMBVA	D	Information	/
août-18	L'aménagement de zones humides, milieux annexes de l'Armançon au lieu dit les noues paquin (Chéu)	SMBVA	D	Information	/
août-18	Restauration des sources du boutois "les grandes fontaines" sur la commune de Villeneuve-au-Chemin	SMBVA	D	Information	Positif
août-18	Poursuite d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Duchy à Saint-Florentin	COVED	A	Avis	Négatif
août-18	Travaux pour l'effacement du clapet de Courtaoult et la restauration hydromorphologique	SMBVA	D	Information	Positif
sept.-18	DUP Source de la Dame à Verrey-sous-Salmaise	Commune de Verrey-sous-Salmaise	Enquête publique	Avis	Positif sous conditions
nov.-18	Drainage sur la commune de Vic-de-Chassenay	EARL Benoist	D	Information	Négatif
nov.-18	Drainage à Corrombles	EARL de MERCET		Information	
déc.-18	Aménagement ZAE et services à AUXON	CCCVA , Intermarché et pharmacien	D	Avis	Positif
déc.-18	Charte pour le développement de la méthanisation en Grand Est	Région Grand Est	/	Information	Réservé

V. La communication

A. Le site internet du bassin de l'Armançon

Le site internet du bassin versant de l'Armançon existe depuis le début de l'année 2008.

Ce site est consacré aux travaux de la Commission Locale de l'Eau et aux documents du S.A.G.E., mais également à la vie du SMBVA (structure porteuse du S.A.G.E.) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations mené à l'échelle du bassin de l'Armançon.

Le site internet permet de mettre en ligne les dates des réunions, notamment celles de la C.L.E., et de proposer en téléchargement :

- L'ensemble des documents du S.A.G.E.,
- Les comptes-rendus des réunions (C.L.E. et Bureau),
- Les rapports d'activité de la C.L.E.,
- Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux relatifs à la composition de la Commission et au périmètre du S.A.G.E.,
- Les supports de communication du S.A.G.E. (lettres, panneaux...).

B. Le site Gesteau

Le site Gesteau présente les outils de gestion intégrée de l'eau au niveau national. Le SAGE du bassin de l'Armançon dispose d'une fiche d'identification que l'animatrice tient à jour.

C. L'information et la sensibilisation

Cette année, dans un objectif d'implication de la C.L.E. au niveau du volet urbanisme, la communication a été orientée vers les élus des communes en cours de réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal ainsi que les structures en charge de la réalisation de Schéma de Cohérence Territoriale (Territoires de l'Aube, Seine et Tilles et Grand Auxerrois). L'objectif est ainsi que la cellule d'animation du S.A.G.E. participe aux démarches d'élaboration des documents d'urbanisme le plus en amont possible afin d'intégrer tous les enjeux du S.A.G.E. et assurer la compatibilité entre les documents.

Une communication ciblée auprès des services de l'Etat concernant l'application de l'article 2 du Règlement du S.A.G.E. a également été réalisée.

VI. Le fonctionnement de la C.L.E.

A. La structure porteuse

Le secrétariat administratif et technique de la C.L.E. était assuré par le SIRTAVA, Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon, structure porteuse du S.A.G.E.. Ainsi le SIRTAVA emploie l'animatrice du S.A.G.E. à mi-temps et finance les études réalisées dans le cadre du S.A.G.E..

Le SIRTAVA est à l'origine un syndicat de rivières, chargé des travaux d'entretien et de renaturation de l'Armançon et d'une partie de ses principaux affluents. Il porte également la démarche de bassin versant en déployant l'outil S.A.G.E., mais également un Contrat global et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.).

Le SIRTAVA a été dissous au 30 juin 2016 et le secrétariat administratif et technique a été transféré au nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon portant une double compétence d'animation et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Ce nouveau Syndicat est la structure porteuse du S.A.G.E..

B. L'animation du S.A.G.E.

La répartition du temps d'animation générale du S.A.G.E., correspondant à 0,5 ETP est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition du temps d'animation du S.A.G.E.

Missions administratives (12%)	Rédaction et envoi de courriers	0,4 %
	Rédaction des rapports d'activités	0,8 %
	Gestion du financement et relation AESN (budget, dossier subvention...)	4,8 %
	Administration générale (arrêtés pref, compo C.L.E....)	1,9 %
	Réunion de service et gestion du poste	3,9 %
Missions techniques (32%)	Rédaction des avis de la C.L.E.	8,5 %
	Participation aux groupes de travail externes	8,9 %
	Réunions techniques S.A.G.E. (hors groupe de travail)	4,8 %
	Prise en main du S.A.G.E.	2,9 %
	Séminaire et formation	6,7 %
Missions d'animation (56%)	Réunions plénière C.L.E. et bureau	19,7 %
	Groupe de Travail Milieux Aquatiques et Humides	4,5 %
	Groupe de Travail Changement Climatique	5,7 %
	Projet HYCCARE	4,3 %
	Prise de contact membre C.L.E.	2,8 %
	Communication	1,5 %
	Urbanisme	15,8 %
	Bilan S.A.G.E. et argumentaire révision	2,1 %

Une nouvelle animatrice « Zones Humides » est arrivée en avril 2018. La répartition du temps de travail de l'animation « Zones Humides » sur les missions liées au S.A.G.E. (40% environ du temps de travail global) est présentée dans le tableau ci-après, les proportions indiquées étant présentées au regard de ce ratio « animation pour le S.A.G.E. / animation GEMAPI » :

Tableau 2 : Répartition du temps d'animation Zones Humides (ZH)

Bilan et stratégie d'action (62%)	Etablissement du bilan des inventaires ZH sur le bassin versant et de la hiérarchisation des ZH conduit par la C.L.E.	34 %
	Définition avec la C.L.E. d'une stratégie d'intervention en fonction du type de zones humides	21 %
	Mise en place de la hiérarchisation nationale du Forum des Marais Atlantiques	7 %
Animation territoriale et émergence de projets (8%)	Diffusion de l'inventaire (cartographie, envoi aux communes, communication aux élus...)	8 %
Missions spécifiques (12%)	Surveillance des sites et veille environnementale des ZH au regard du respect de la réglementation	5 %
	Contribution à l'inscription des sites dans les documents d'urbanisme	7 %
Missions générales (18%)	Veille technique	14 %
	Réunions (bureau, groupe de travail...)	4 %

C. Les partenaires financiers de la C.L.E.

En 2018, la C.L.E. a été soutenue dans son travail d'animation du S.A.G.E. par différents partenaires financiers :

- L'Agence de l'eau Seine-Normandie ;



- Le SMBVA, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, structure porteuse du S.A.G.E..



D. Le bilan financier de la C.L.E.

Tableau 3 : Bilan financier

POSTE BUDGETAIRE	DEPENSES	AESN	SMBVA
Fonctionnement (½ ETP animateur)	32 000 €	13 800 €	18 200 €
Fonctionnement (1 ETP Zones Humides sur 9 mois)	46 500 €	31 920 €	14 580 €
TOTAL	78 500 €	45 720 €	32 780 €

N.B. :

- ❖ Les montants totaux correspondent aux salaires chargés et frais de fonctionnement.
- ❖ Les chiffres présentés sont approximatifs et arrondis pour la colonne dépenses à la centaine supérieure.
- ❖ Le taux de financement est de 50% pour l'animation du S.A.G.E. et 80% pour l'animation Zones Humides.

VII. Les perspectives pour 2019

Lors du bureau de la C.L.E. du 5 février 2019 le plan de charge de 2019 a été discuté. Sous condition de validation du lancement de la démarche de révision en plénière, la feuille de route pour 2019 serait donc la suivante :

Activités courantes

- Organisation de deux sessions plénières de la Commission,
- Avis à rendre : selon les règles de fonctionnement, en faisant intervenir les pétitionnaires en plénière quand cela est pertinent,
- Fonctionnement : Main courante du S.A.G.E.

Révision du S.A.G.E.

- Réalisation de l'état des lieux,
- Organisation de sorties terrain en lien avec la réalisation de l'état des lieux,
- Définition de l'ambition du territoire pour le S.A.G.E.,
- Groupes de travail thématiques pour définir l'ambition et initier une réflexion sur les objectifs.

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse



S.M.B.V.A.

58 ter, rue Vaucorbe
89 700 TONNERRE
☎ : 03.86.55.40.06
☎ : 06.71.75.94.71
☎ : 03.86.75.11.41

✉ : sage@bassin-armancon.fr